



Annecy, le 15 avril 2021

## PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Notre cabinet agit uniquement sur vos instructions, et en votre nom, et pour votre compte, et est, en conséquence, qualifié de sous-traitant.

Le cabinet est autorisé à traiter, pour votre compte, les données personnelles nécessaires pour l'établissement de vos comptes annuels, déclarations fiscales et sociales périodiques, et, en cas de missions complémentaires, les données nécessaires à l'établissement de la paie et des déclarations liées, de même que les données nécessaires à l'établissement des documents d'approbations des comptes et déclarations fiscales afférentes.

Les informations et données personnelles qui seront recueillies, pour la bonne exécution de ces missions, feront l'objet d'un traitement informatique, destiné à la réalisation de notre mission, au suivi de votre dossier, aux échanges avec les administrations, à l'accomplissement des formalités déclaratives et à la gestion de notre cabinet (facturation).

Les destinataires de ces données sont les salariés, les Experts-comptables du cabinet, les administrations destinataires des obligations déclaratives et autres professionnels participant à la mission : Commissaires aux comptes, Avocats, Notaires, organismes financiers..., que vous nous désignerez.

Les données personnelles concernées sont : les noms, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, nationalité, adresse, numéros de téléphone fixe et mobile, adresse électronique, numéro de sécurité sociale (NIR), les coordonnées bancaires, la situation matrimoniale (célibataire, marié, pacsé, veuf, séparé, divorcé, union libre) et familiale (conjoint et enfants : nom, prénom, âge, sexe), régime matrimonial, diplômes, identifiants fiscaux, professionnels, titres de propriété, de jouissance, déclarations de revenus, IFI.

**Il vous appartient de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données personnelles les concernant.**

Le cabinet s'engage à :

- Traiter les données uniquement pour les seules finalités qui font l'objet de la lettre de mission.
- Traiter les données, conformément à vos instructions documentées. Si l'expert-comptable est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il vous informera de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.
- Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la lettre de mission.

.../...

---

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de la région Rhône Alpes

**Siège social :**

10 rue Moussy – CRAN GEVRIER  
**74960 ANNECY**

Tél. 04 50 66 64 64 – Fax 04 50 67 66 32

E-mail : [contact@ecoger.fr](mailto:contact@ecoger.fr)

**Etablissements secondaires :**

266 route des Marais - ZAE de Findrol  
**74250 FILLINGES**

Fax 04 50 39 24 99

SAS au capital de 136 160 € - 349 624 635 R.C.S. ANNECY - INTRA : FR 16 349 624 635

Route de Myans – Le Pré Roux  
**73190 APREMONT**

Fax 04 79 75 11 27

- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données personnelles en vertu de la lettre de mission :
  - ✓ s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité,
  - ✓ reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.
- Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.
- Vous notifier toute violation de données à caractère personnel. Cette notification sera accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.
- Mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes, pour assurer la protection des données personnelles qui nous sont transmises et éviter qu'elles puissent être modifiées ou appréhendées par des tiers non autorisés : infrastructure du réseau informatique sécurisée (mot de passe), accès bâtiment protégé (code d'accès), sensibilisation du personnel à la sécurité informatique et au respect des données personnelles.
- Vous aider pour les suites à donner aux demandes d'exercice de leurs droits, par les personnes concernées.
- Vous demander une autorisation écrite, si le cabinet fait appel à un sous-traitant.
- Mettre à la charge des sous-traitants ultérieurs les mêmes obligations que celles à sa charge prévues par la lettre de mission.

Les informations personnelles seront conservées tant que durera notre mission, et à l'issue de notre relation, ces données seront archivées le temps durant lequel notre responsabilité pourrait être mise en cause soit durant *cinq (5) années*, et au-delà de cette durée elles seront définitivement supprimées.

Le responsable du traitement est M. Grégory EMONET, que vous pouvez contacter par téléphone en appelant le 04 50 66 64 64 et par mail à l'adresse suivante : [contact@ecoger.fr](mailto:contact@ecoger.fr)

Vous pouvez demander la limitation du traitement des données personnelles, leur rectification, effacement, ou vous opposer, pour motif légitime, à leur traitement, hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits. Toute réclamation peut être formulée auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

Le cabinet collecte, également, des données d'identification, dans le cadre de sa mission, pour respecter ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme. Dans le cadre de ce traitement, le cabinet a la qualité de responsable de traitement et conserve pendant cinq ans, à compter de la fin de la relation d'affaires, les documents et informations relatifs à l'identité des clients, des personnes agissant pour leur compte et des bénéficiaires effectifs (article L 561-12 du Code monétaire et financier). Le cabinet conserve pendant cinq ans à compter de leur exécution, des documents et informations relatifs aux opérations faites ainsi que des documents consignants les caractéristiques des opérations mentionnées à l'article L. 561-10-2 du CMF. Ces données peuvent être communiquées aux autorités légales compétentes.